

COVID-19

Pour protéger la santé des postiers et assurer ses missions essentielles, La Poste adapte son organisation à l'évolution de la situation sanitaire

Afin de protéger la santé des postiers, La Poste se recentre sur ses missions essentielles au service de la population tout en adaptant son organisation. Cette adaptation se fait en concertation permanente avec les autorités sanitaires, la médecine du travail et les organisations syndicales.

- **Concernant la distribution du courrier, des colis et des services à la personne**

A partir du lundi 30 mars, l'organisation se fera sur la base de trois jours de travail par semaine pour les agents, pour à la fois respecter les recommandations de la médecine du travail et maintenir l'organisation des tournées. Cette nouvelle organisation permettra le maintien des services essentiels.

Les facteurs continueront à passer 6 jours sur 7 pour les services de proximité (livraison de repas, portage de médicaments, visites de lien social...). Les services à la personne seront effectués par des postiers dédiés dans le strict respect des mesures barrières et selon des modalités et une fréquence définies en accord avec le bénéficiaire.

Les tournées dédiées à la distribution du courrier (lettre prioritaire et lettre verte, courriers suivis et recommandés), des colis et des petites marchandises seront effectuées **les mercredis, jeudis et vendredis.**

La collecte et remise de courrier aux entreprises et collectivités (CEDEX) et l'accès aux boîtes postales en établissements Courrier se feront également sur ces 3 journées travaillées.

Une attention particulière sera portée le mercredi à la distribution de la presse puisqu'elle intègrera les titres parus du samedi au mardi.

Par ailleurs, un certain nombre de boîtes aux lettres de rue ne seront plus relevées. Une affiche sera apposée sur celles-ci, indiquant la boîte aux lettres relevée la plus proche.

La Poste demande à ses clients de concentrer leurs commandes et leurs envois sur ce qui leur est strictement nécessaire.

- **Concernant les bureaux de poste**

La Poste a fait le choix de concentrer son activité sur une cible de 1 600 bureaux de poste au plan national pour limiter le plus possible l'exposition des agents.

Dans le Tarn, 9 bureaux de poste sont ouverts afin d'assurer la continuité de service. Leurs horaires et l'offre de service

(concentrée sur les services essentiels) ont été adaptés en fonction de la présence des agents sur site et des consignes de confinement qui limitent l'affluence en bureau de poste :

Bureau de poste d'ALBI VIGAN :

Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Bureau de poste d'ALBI DE GAULLE :

Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Bureau de poste de CARMAUX :

Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Bureau de poste de CASTRES SOULT :

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Bureau de poste de CASTRES ALBINQUE :

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Bureau de poste de GAILLAC :

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Bureau de poste de GRAULHET :

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Bureau de poste de LAVAUUR :

Ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Bureau de poste de MAZAMET :

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Ces bureaux de poste seront ouverts le samedi 28 mars 2020 (à l'exception de Gaillac et de Graulhet). Ils seront fermés les 4 et 11 avril 2020.

Le strict respect des mesures barrières et des conditions nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients conditionne chaque jour l'ouverture effective des bureaux. Les horaires de ces bureaux de poste sont également susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire. Avant de se rendre en bureau de poste, il est préférable de vérifier les horaires d'ouverture quotidiennement mis à jour sur le site internet www.laposte.fr.

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants seront priorisés :

- Le retrait d'espèces au guichet et aux automates
- Le dépôt d'espèces sur automates
- Les dépôts de chèque sur automates et urnes.
- La remise de fonds commandés par la DGFIP

Lorsque cela est possible, ce socle est étendu, bureau par bureau aux services suivants :

- Instances courrier (Lettres Recommandées), Colis et Chronopost
- Affranchissement des lettres sur automates
- Affranchissement et dépôt de colis et Chronopost

- Paiement des factures Eficash
- Dépôt d'espèces au guichet
- Emission & paiement Western Union et mandats internationaux
- Dépôt d'espèces et de chèques au guichet pour les Professionnels
- Vente de kits prépayés La Poste Mobile

Il n'y aura pas de départ de courrier / colis les lundi, mardi et samedi ; néanmoins, les envois de Chronopost seront possibles du lundi au vendredi.

Enfin, La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone (3631 pour La Poste et 3639 pour La Banque Postale) ou via les sites et applications numériques de La Poste (www.laposte.fr) et de La Banque Postale (www.labanquepostale.fr).

Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques et en fonction des spécificités locales.

Vous trouverez ci-après, pour communication sur vos supports de communication externe (sites internet par exemple), les éléments validés à ce jour par la direction communication du Groupe La Poste à destination du grand public.

Restant à votre disposition pour toute demande complémentaire,
Et en vous souhaitant de passer un bon week-end malgré les circonstances,

Bien cordialement,



Sylvie ASTRUC
Déléguée aux relations territoriales du Tarn
59 rue Séré de Rivières
81013 ALBI CEDEX 9
Tél. : 05 63 43 73 67 / 06 68 72 88 67
sylvie.astruc@laposte.fr

Message pour les élus, et les clients grand public

Pour protéger la santé des postiers et de ses clients, La Poste se recentre sur ses missions essentielles au service de la population tout en adaptant son organisation.

Les facteurs continueront à passer tous les jours pour les services de proximité (livraison de repas, de médicaments, visites de lien social...), et les tournées pour la livraison du courrier et des colis seront effectuées les mercredis, jeudis et vendredis. Cela pourra être adapté en fonction des situations locales et de leurs évolutions.

Une attention particulière est portée les mercredis à la distribution de la presse puisqu'elle intègre les titres à distribuer des samedis, lundis et mardis.

La Poste demande à chaque client de ne se déplacer dans les locaux postaux ou aux boîtes aux lettres qu'en cas de réelle nécessité. De nombreuses opérations et services peuvent être effectuées, depuis son domicile ou à distance, sur laposte.fr. Par ailleurs, un certain nombre de boîtes aux lettres de rue ne seront plus relevées. Une affiche sera apposée sur celles-ci, indiquant la boîte aux lettres relevée la plus proche.